

**ARRETE N° 2025-121-1 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Capacité en Droit**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe ARCHAN

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Eva MENDIUNA GORDON  
- Madame Elsa FONDIMARE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Christophe ARCHAN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-2 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Capacité en Droit**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Sophie ROZEZ

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur John-Christophe ROLLAND  
- Madame Corine NAMONT DAUCHEZ

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Sophie ROZEZ, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-3 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence 1 Droit**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année : 1<sup>ère</sup> année</b> <b>Mention : Droit</b>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Julien BOISSON

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Audrey DARSONVILLE

- Monsieur Thibaud MULIER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Julien BOISSON, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-4 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence 2 Droit**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Gilduin DAVY

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Ninon MAILLARD  
- Madame Valérie NICOLAS

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Gilduin DAVY, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-5 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence 3 Droit**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Ismaël OMARJEE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Benoit LECOURT
- Madame Valérie NICOLAS

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Ismaël OMARJEE, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-6 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence 1 Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Science Politique

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Nicolas SIMONPOLI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Arnault SKORNICKI

- Monsieur Frédéric ZALEWSKI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Nicolas SIMONPOLI, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-7 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence 2 Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Science Politique

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Frédéric ZALEWSKI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Nicolas SIMONPOLI  
- Monsieur Arnault SKORNICKI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Frédéric ZALEWSKI, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-8 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence 3 Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année : 3<sup>ème</sup> année</b> <b>Mention : Science Politique</b>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Arnault SKORNICKI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Frédéric ZALEWSKI  
- Monsieur Nicolas SIMONPOLI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Arnault SKORNICKI, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-9 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Economie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Economie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe LE BERRE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Eliane EL BADAoui

- Monsieur Mohand Said SOUAM

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Christophe LE BERRE, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-10 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Economie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Economie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe LE BERRE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Eliane EL BADAoui

- Monsieur Mohand Said SOUAM

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Christophe LE BERRE, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-11 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Economie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Economie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe LE BERRE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Eliane EL BADAOUI

- Monsieur Mohand Said SOUAM

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Christophe LE BERRE, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-12 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Philosophie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Thomas HOCHMANN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Michael KOSKAS

- Monsieur Stéphane HABER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Thomas HOCHMANN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-13 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Philosophie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Thomas HOCHMANN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Michael KOSKAS

- Monsieur Stéphane HABER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Thomas HOCHMANN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA


**ARRETE N° 2025-121-14 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Philosophie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Thomas HOCHMANN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Michael KOSKAS  
- Monsieur Stéphane HABER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Thomas HOCHMANN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-15 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Histoire de l'Art**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Histoire de l'Art

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Ralph EVEQUE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Christophe ARCHAN  
- Madame Chrystèle BLONDEAU

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Ralph EVEQUE, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-16 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Histoire de l'Art**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Histoire de l'Art

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Ralph EVEQUE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Christophe ARCHAN  
- Madame Chrystèle BLONDEAU

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Ralph EVEQUE, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-17 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Histoire de l'Art**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Histoire de l'Art

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Ralph EVEQUE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Christophe ARCHAN  
- Madame Chrystèle BLONDEAU

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Ralph EVEQUE, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-18 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Histoire**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Histoire

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe ARCHAN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Vincent MEYZIE  
- Madame Claire FREDJ

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

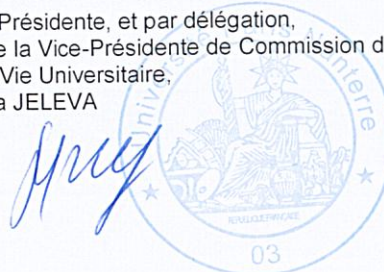
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Christophe ARCHAN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-19 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Histoire**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année : 2<sup>ème</sup> année</b> <b>Mention : Droit-Histoire</b>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe ARCHAN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Vincent MEYZIE
- Madame Claire FREDJ

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Christophe ARCHAN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-20 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Double Licence Droit-Histoire**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit-Histoire

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe ARCHAN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Vincent MEYZIE

- Madame Claire FREDJ

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Christophe ARCHAN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-21 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Common Law

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Caroline KAHN

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Séverine LETALLEUR
- Madame Claire DELIGNY

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Caroline KAHN, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-22 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Common Law

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Caroline KAHN

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Séverine LETALLEUR  
- Madame Claire DELIGNY

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Caroline KAHN, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-23 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Common Law

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Caroline KAHN

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Séverine LETALLEUR

- Madame Claire DELIGNY

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Caroline KAHN, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-24 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Allemand

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Maud LAROCHE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Stéphanie DIJOUX

- Madame Kerstin PEGLOW

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

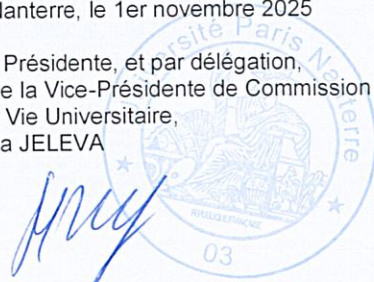
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Maud LAROCHE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-25 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Allemand

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

- Madame Maud LAROCHE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Stéphanie DIJOUX  
- Madame Kerstin PEGLOW

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Maud LAROCHE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-26 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Allemand

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Maud LAROCHE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Stéphanie DIJOUX  
- Madame Kerstin PEGLOW

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Maud LAROCHE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-27 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Italien

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Maud LAROCHE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Isabelle BOUCOBZA
- Madame Caroline SAVI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine Boussard, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Maud LAROCHE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-28 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Italien

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Maud LAROCHE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Isabelle BOUCOBZA  
- Madame Caroline SAVI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine Boussard, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Maud LAROCHE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-29 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Italien

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Maud LAROCHE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Isabelle BOUCOBZA  
- Madame Caroline SAVI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

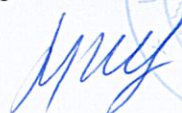
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine Boussard, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Maud LAROCHE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-30 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droits Espagnol et Latino-Américains

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Béatriz COLLANTES

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Marie Carmen ALQUIER  
- Madame Eva THEOCHARIDI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Béatriz COLLANTES, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-31 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droits Espagnol et Latino-Américains

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Béatriz COLLANTES

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Marie Carmen ALQUIER  
- Madame Eva THEOCHARIDI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :


- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Béatriz COLLANTES, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-32 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droits Espagnol et Latino-Américains

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Béatriz COLLANTES

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Marie Carmen ALQUIER  
- Madame Eva THEOCHARIDI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Madame Béatriz COLLANTES, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-33 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Russe

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Jean-Robert RAVIOT

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Anne LE HUEROU

- Madame Anne GAZIER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Jean-Robert RAVIOT, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-34 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délivrance du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Russe

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Jean-Robert RAVIOT

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Anne LE HUEROU

- Madame Anne GAZIER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Jean-Robert RAVIOT, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-35 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Licence Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Licence</b>	<b>Année :</b> 3 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Russe

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Jean-Robert RAVIOT

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Anne LE HUEROU
- Madame Anne GAZIER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Licence.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, Monsieur Jean-Robert RAVIOT, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-36 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Marjolaine ROCCATI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Simon TAYLOR

- /Madame Stéphanie DIJOUX

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :


- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Marjolaine ROCCATI, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Magdalena J. EVA



03

**ARRETE N° 2025-121-37 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit des affaires**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit des affaires

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Arnaud REYGROBELLET

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Maud LAROCHE

- Monsieur Karim SID AHMED

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur REYGROBELLET, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-38 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit du Numérique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit du numérique

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Sébastien RAIMOND

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Lucie CLUZEL

- Madame Catherine PREBISSY-SCHNALL

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Sébastien RAIMOND, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 375-39 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Systèmes juridiques et Droits de l'homme**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Systèmes juridiques et Droits de l'Homme

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Charlotte GIRARD

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Isabelle BOUCOBZA

- Madame Patricia RRAPI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Charlotte GIRARD, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 121-40 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Notarial**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délivrance du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit notarial

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Manuella BOURASSIN

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Corine DAUCHEZ

- Monsieur Marc PICHARD

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

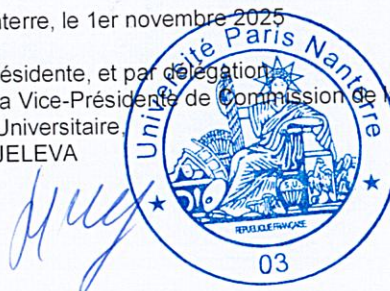
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Manuella BOURASSIN, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-41 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master International et Européen**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit international et européen

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Franck LATTY

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Claire DEBOURG

- Monsieur Régis CHEMAIN

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Franck LATTY, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-42 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Pénal et Sciences Criminelles**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit pénal et sciences criminelles

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur François DESPREZ

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Olivier CAHN

- Madame Yvonne MULLER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur François DESPREZ, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025- 121-43 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Science politique

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Eric PHELIPPEAU

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Laurent BONELLI

- Monsieur Christophe VOILLIOT

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Eric PHELIPPEAU, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 121-44 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit de l'Economie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit de l'économie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Laurence FOLLIOU-LALLIOT

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Régis LANNEAU
- Monsieur Arnaud SEE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, la Directrice de l'UFR DSP, Madame Laurence FOLLIOU-LALLIOT, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 121-45 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Public**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délivrance du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année : 1<sup>ère</sup> année</b> <b>Mention : Droit public</b>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Jérôme PREVOST-GELLA

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Manuel TIRARD

- Monsieur Sébastien HOURSON

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Jérôme PREVOST-GELLA, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1<sup>er</sup> novembre 2025

Pour la Présidente et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
Meglena JELJEVA



**ARRETE N° 2025- 121-46 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Privé**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit privé

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Lauren LEBLOND

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Julien BOISSON

- Madame Anne DANIS FATOME

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Lauren LEBLOND, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025- 121-47 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Européen**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit européen

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Myriam BENLOLO

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Eva THEOCHARIDI

- Monsieur Ismael OMARJEE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Myriam BENLOLO, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025- 121-48 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Social**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Droit social

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

**Il est présidé par :**

- Madame Isabel ODOUL-ASOREY

**assisté(e) des assesseurs :**

- Monsieur Cyril WOLMARK  
- Monsieur Thomas PASQUIER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Isabel ODOUL-ASOREY, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 121-49 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Justice, Procès et Procédures**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délivrance du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 1 <sup>ère</sup> année <b>Mention :</b> Justice, procès et procédures

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Audrey DARSONVILLE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Eva MENDUINA

- Monsieur Etienne LAMARCHE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Audrey DARSONVILLE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-50 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit international et européen**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit international et droit européen <b>Parcours-type :</b> Droit du commerce international

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur François-Xavier TRAIN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Régis CHEMAIN  
- Madame Claire DEBOURG

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur François-Xavier TRAIN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1<sup>er</sup> novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-51 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION  
Master Droit International et Européen**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit international et européen <b>Parcours-type :</b> Théorie et pratique du droit international et européen

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Marina EUDES

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Franck LATTY  
- Monsieur Mathias FORTEAU

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Marina EUDES, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-52 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit de l'Economie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit de l'économie <b>Parcours-type :</b> Droit de l'économie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Laurence FOLLIOU-LALLIOT

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Régis LANNEAU

- Madame Catherine PREBISSY-SCHNALL

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Laurence FOLLIOU-LALLIOT, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglèna JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-53 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit des affaires**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> M2 Droit des affaires <b>Parcours-type :</b> Analyse et pratique du droit des affaires

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Marine MICHINEAU

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Benoît LECOURT  
- Madame Anne DANIS FATOME

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

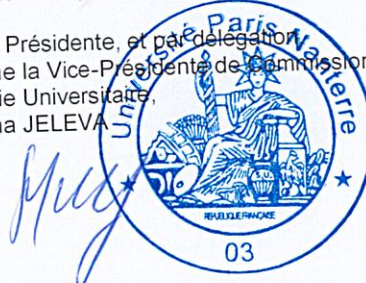
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Marine MICHINEAU, Présidente du jury et les membres du jury  
ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-54 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit des affaires**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> M2 Droit des affaires <b>Parcours-type :</b> Contentieux des affaires

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Laurent RUET

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Martin PLISSONNIER  
- Madame Marie NIOCHE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Laurent RUET, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-55 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit des affaires**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> M2 Droit des affaires <b>Parcours-type :</b> Droit fiscal de l'entreprise

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Arnaud REYGROBELLET

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Karim SID AHMED  
- Madame Maud LAROCHE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Arnaud REYGROBELLET, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par déléguation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-56 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit des affaires**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit des affaires <b>Parcours-type :</b> Droit des structures et des activités de l'entreprise

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Arnaud REYGROBELLET

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Karim SID AHMED  
- Madame Maud LAROCHE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Arnaud REYGROBELLET, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-57 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit des affaires**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit des affaires <b>Parcours-type :</b> Droit fondamental de l'entreprise

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Arnaud REYGROBELLET

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Karim SID AHMED  
- Madame Maud LAROCHE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Arnaud REYGROBELLET, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-58 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit des affaires**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit des affaires <b>Parcours-type :</b> Gestion juridique de l'entreprise

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Catherine VINCENT

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Arnaud REYGROBELLET
- Monsieur Mathieu CROCQUEVIEILLE
- Madame Maria DOMINA

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Catherine VINCENT, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-59 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION  
Master Droit des affaires**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit des affaires <b>Parcours-type :</b> Juriste européen des affaires

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Denis BARTHE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Ismael OMARJEE

- Madame Marjolaine ROCCATI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Denis BARTHE, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-60 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit du numérique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit du numérique <b>Parcours-type :</b> Droit du numérique

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Lucie CLUZEL

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Sébastien RAIMOND

- Madame Catherine PREBISSY-SCHNALL

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Lucie CLUZEL, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-61 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit européen**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit européen <b>Parcours-type :</b> Droit européen

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Myriam BENLOLO

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Eva THEOCHARIDI  
- Monsieur Ismael OMARJEE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Myriam BENLOLO, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-62 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit international et européen**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit international et droit européen <b>Parcours-type :</b> Contentieux international et européen

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur François-Xavier TRAIN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Régis CHEMAIN  
- Madame Claire DEBOURG

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur François-Xavier TRAIN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-63 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Justice, Procès et Procédures**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Justice, procès et procédures <b>Parcours-type :</b> M2 Justice, procès et procédures

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Audrey DARSONVILLE

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Eva MENDUINA

- Monsieur Etienne LAMARCHE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Audrey DARSONVILLE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par déléguation  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-64 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Notarial**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit notarial <b>Parcours-type :</b> Droit notarial

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Manuella BOURASSIN

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Corine DAUCHEZ  
- Monsieur Marc PICHARD

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Manuella BOURASSIN, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-65 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Pénal et Sciences Criminelles**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit pénal <b>Parcours-type :</b> Droit pénal économique et de la conformité

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Yvonne MULLER

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Vissarion GIANNOULIS  
- Monsieur François DESPREZ

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Yvonne MULLER, Présidente du jury et les membres du jury  
ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-66 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Pénal et Sciences Criminelles**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit pénal <b>Parcours-type :</b> Droit pénal international et comparé

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Audrey DARSONVILLE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Olivier CAHN

- Madame Anne-laure CHAUMETTE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Audrey DARSONVILLE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-67 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Pénal et Sciences Criminelles**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit pénal <b>Parcours-type :</b> Droit pénal et politiques criminelles

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Audrey DARSONVILLE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Olivier CAHN  
- Madame Anne-laure CHAUMETTE

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Audrey DARSONVILLE, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire  
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-68 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit privé**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délivrance du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit privé <b>Parcours-type :</b> Contrats et contentieux

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Eleonor JANDARD

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Lauren LEBLOND

- Madame Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Eleonor JANDARD, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-69 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit privé**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit privé <b>Parcours-type :</b> Droit privé fondamental

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Julien BOISSON  
- Madame Anne DANIS FATOME

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-70 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit privé**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit privé <b>Parcours-type :</b> Droit du patrimoine

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Julien BOISSON  
- Madame Anne DANIS FATOME

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-71 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Public**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit public <b>Parcours-type :</b> Droit public général

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Sébastien HOURSON

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Sabine BOUSSARD

- Monsieur Jérôme PREVOST GELLA

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Sébastien HOURSON, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-72 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION  
Master Droit Public**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit public <b>Parcours-type :</b> Biens et contrats publics

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Sébastien HOURSON

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Sabine BOUSSARD

- Monsieur Jérôme PREVOST GELLA

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Sébastien HOURSON, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire  
Meglena JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-73 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Public**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit public <b>Parcours-type :</b> Droit public financier

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Manuel TIRARD

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Aurélien CAMUS

- Monsieur Sébastien HOURSON

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Manuel TIRARD, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-74 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit social**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit social <b>Parcours-type :</b> Droit social et gestion des ressources humaines

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Tatiana SACHS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Elsa PESKINE

- Madame Nathalie MIHMAN

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Tatiana SACHS, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-75 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit social**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit social <b>Parcours-type :</b> Droit social, protection sociale et santé

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Lola ISIDRO

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Nicolas DI CAMILLO

- Madame Isabel ODOUL ASOREY

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Lola ISIDRO, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire  
Meglena JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-76 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit social**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit social <b>Parcours-type :</b> Droit social et relations professionnelles

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Cyril WOLMARK

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Thomas PASQUIER

- Madame Lou THOMAS

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Cyril WOLMARK, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-77 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Common Law

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Marjolaine ROCCATI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Simon TAYLOR  
- Madame Stéphanie DIJOUX

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Marjolaine ROCCATI, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-78 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Russe

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Marjolaine ROCCATI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Simon TAYLOR  
- Madame Stéphanie DIJOUX

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Marjolaine ROCCATI, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-79 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit italien

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Marjolaine ROCCATI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Simon TAYLOR  
- Madame Stéphanie DIJOUX

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Marjolaine ROCCATI, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-80 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION  
Master Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droit Allemand

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Marjolaine ROCCATI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Simon TAYLOR  
- Madame Stéphanie DIJOUX

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Marjolaine ROCCATI, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par déléguation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-81 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION  
Master Droit Français-Droits Etrangers**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence,  
de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre  
2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à  
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Droit Français-Droits Etrangers <b>Parcours-type :</b> Droits Espagnols et Latino-Américains

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Marjolaine ROCCATI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Simon TAYLOR

- Madame Stéphanie DIJOUX

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Marjolaine ROCCATI, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-82 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Science Politique <b>Parcours-type :</b> Métiers de l'international et de la coopération

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Karen AKOKA

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Mathilde ZEDERMAN  
- Monsieur Dominique CONNAN

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Karen AKOKA, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par déléation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-83 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Science Politique <b>Parcours-type :</b> Risques, sécurité et conflits

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Laurent BONELLI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Nicolas SIMONPOLI  
- Madame Anna COLIN

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Laurent BONELLI, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA



Présidence

**ARRETE N° 2025-121-84 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Science Politique <b>Parcours-type :</b> Sociologie politique et sociologie politique de l'international

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Dominique CONNAN

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Eric PHELIPPEAU

- Monsieur Laurent BONELLI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Dominique CONNAN, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-85 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Science politique <b>Parcours-type :</b> Travail politique et parlementaire

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe VOILLIOT

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Christophe LE DIGOL

- Monsieur Thibaud MULLIER

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Christophe VOILLIOT, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-86 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Science Politique**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Science politique <b>Parcours-type :</b> Gestion des collectivités territoriales

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Eric PHELIPPEAU

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Catherine PREBISSY-SCHNALL

- Monsieur Manuel TIRARD

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Eric PHELIPPEAU, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-87 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Systèmes juridiques et Droit de l'Homme**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Systèmes juridiques et Droit de l'Homme <b>Parcours-type :</b> Droit de l'Homme

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame Charlotte GIRARD

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Isabelle BOUCOBZA

- Madame Patricia RRAPI

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Madame Charlotte GIRARD, Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-88 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Systèmes juridiques et Droit de l'Homme**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Systèmes juridiques et Droit de l'Homme <b>Parcours-type :</b> Théorie et Analyse

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Arnaud LE PILLOUER

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Eric MILLARD

- Monsieur Jean-Louis HALPERIN

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Arnaud LE PILLOUER, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-121-89 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS  
Master Systèmes juridiques et Droit de l'Homme**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;  
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;  
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;  
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;  
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Droit, Economie, Gestion
<b>Master</b>	<b>Année :</b> 2 <sup>ème</sup> année <b>Mention :</b> Systèmes juridiques et Droit de l'Homme <b>Parcours-type :</b> Histoire et Anthropologie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Gilduin DAVY

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Christophe ARCHAN

- Madame Soazick KERNEIS

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

**ARTICLE 3 :**

Madame Sabine BOUSSARD, Directrice de l'UFR DSP, Monsieur Gilduin DAVY, Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1er novembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA

